

### Exercice n°1

Le Roquefort, la moutarde de Dijon et les truffes du Périgord bientôt exportés en Amérique du Nord sans surtaxes ? C'est du moins ce qu'espère l'Union, qui a saisi l'OMC contre le Canada et les Etats-Unis. En toile de fond : un vieux contentieux, celui du bœuf aux hormones, ce qui empoisonne les relations transatlantiques depuis 1988. Considérant que l'usage des hormones de croissance chez les bovins destinés à la consommation humaine devait être interdit pour des raisons de santé, l'Union avait fait bloc en interdisant les importations de bœuf dopé aux oestrogènes jugé illégal par les Américains, qui ont porté le différend devant l'OMC et obtenu gain de cause en 1997.

Depuis 1999, les Etats-Unis et le Canada étaient donc autorisés à surtaxer plusieurs centaines de produits européens (dont le roquefort) pour environ 120 millions de dollars par an. Or, selon l'Union, la donne a bel et bien changé. Elle a modifié sa législation et fait procéder à de nouvelles études qui démontreraient la nocivité de la viande aux hormones.

Des conclusions critiquées outre-atlantique : « Le taux d'hormone détecté dans notre viande est près de 50 fois plus bas que les maxima autorisés », rappellent les avocats du lobby agricole. C'est donc l'OMC qui devra une nouvelle fois trancher.

**Source :** Économie; Terminale STG ; Bertrand Lacoste juillet 2006

### Travail à faire

1	Quel litige oppose l'UE et les États Unis depuis 1988 ? Quelle mission attribuée à l'OMC est mise dans ce cas en application ?
2	A qui l'ORD a t il donné raison en 1997 ? De quelle manière ?